



Genève, le 19 avril 2012

Aux représentant-e-s des médias

(2 pages)

Communiqué de presse conjoint du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) et de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)

Premier concours d'architecture du secteur Praille Acacias Vernets: 158 logements sortiront bientôt de terre

Le conseiller d'Etat François Longchamp, chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), et Madame le maire de la Ville de Carouge Stéphanie Lammar, ont inauguré aujourd'hui en fin de matinée l'exposition publique présentant les résultats du premier concours d'architecture du périmètre Praille Acacias Vernets (PAV), portant sur le secteur dit «La Marbrerie». Le jury a décerné le premier prix au projet «Castor&Pollux» du bureau CLR Architectes à Genève. Celui-ci prévoit 158 logements durables, économiques et de qualité dans un secteur emblématique et stratégique du développement du canton. L'exposition publique des 48 projets concurrents se tiendra du 20 avril au 4 mai 2012 au pavillon Sicli à la route des Acacias.

PÉRIMÈTRE DU CONCOURS

Le secteur Praille Est–Grosselin du périmètre Praille Acacias Vernets (PAV), sur lequel se situe La Marbrerie, est dévolu à une affectation mixte comportant principalement des logements, mais également des activités, notamment tertiaires. La principale mission des participants au concours d'architecture consistait donc à faire vivre cette diversité selon une proportion imposée: 70% à 90% des surfaces dévolues à des logements, dont deux tiers d'utilité publique (LUP), et le solde pour des activités mixtes de type artisanat, entreprises ou encore équipements publics de proximité.

Il a également été demandé aux candidats de concevoir des logements à l'architecture souple et non contraignante, permettant de s'adapter aux différents besoins de la population. Les surfaces dédiées aux activités mixtes devront aussi être modulables pour répondre aux attentes des futurs utilisateurs.

Enfin, les concurrents devaient prendre en compte la problématique de la nuisance sonore due à cette mixité, de même que la nécessité de privilégier une accessibilité de qualité au quartier pour les futurs résidents. Ces exigences s'inscrivent dans le cadre d'une recherche optimale d'équilibre entre les aspects économiques et environnementaux.

Le concours a été lancé le 19 septembre 2011 pour un rendu des projets fixé au 23 janvier 2012. Le jury, composé de représentants de la FPLC, maître d'ouvrage du concours, des Villes de Carouge et de Lancy et de membres professionnels indépendants, a été placé sous la présidence de Francesco Della Casa, architecte cantonal. Il s'est réuni du 21 au 23 février

2012 pour examiner les 48 projets proposés. A l'issue de son examen, il a désigné comme lauréat le projet «Castor&Pollux» du bureau genevois CLR Architectes, en collaboration avec l'architecte-paysagiste Pascal Heyraud.

POINTS FORTS DU PROJET LAURÉAT

«Castor&Pollux propose de construire 158 nouveaux logements, dont 70% de LUP, dans deux tours d'une quinzaine d'étages. Elles seront disposées sur un socle d'activités et s'inscriront de façon harmonieuse dans le paysage, en respectant les proportions des immeubles voisins.

Le jury a particulièrement apprécié la cour d'entrée cloisonnée et végétalisée, sorte d'oasis de tranquillité au milieu d'une activité industrielle et urbaine et qui offre un véritable espace privatif de rencontre et d'accueil pour les futurs habitants. Les terrasses aménagées pour les locataires contribuent quant à elles à accentuer le sentiment d'urbanité et de communion avec la ville et apportent une importante valeur ajoutée au projet.

L'absence de contraintes structurelles proposée par les architectes dans l'aménagement des surfaces offre une réponse simple et efficace à l'objectif de flexibilité désiré et permet une utilisation diversifiée des espaces d'habitation. Le jury souligne également l'aisance avec laquelle le lauréat a réussi à gérer la cohabitation entre logements et activités.

Enfin, les experts ont salué la grande qualité d'une proposition soucieuse du respect de la réglementation et du programme, tant sur le plan des appartements, que sur celui de la sécurité, du développement durable énergétique et de l'économie.

UNE PREMIÈRE POUR LE PAV

Ce concours d'architecture s'inscrit dans un périmètre plus large défini par le plan directeur de l'urbanisation de la zone Grosselin. La transformation de cette zone est emblématique du projet de renouvellement urbain du PAV, qui propose la mutation d'une zone industrielle et artisanale en pleine activité en un véritable centre ville mixte et dense. Le PAV prévoit en effet, sur 230 hectares, la construction de quelque 11 000 logements et d'autant d'emplois. Il bénéficiera en outre de l'excellente desserte actuelle en transports publics, bientôt renforcée par la liaison ferroviaire Cornavin—Eaux-Vives—Annemasse (CEVA).

PROCHAINES ÉCHÉANCES

Le projet présenté au public passera par plusieurs phases d'élaboration en discussion avec les partenaires avant d'être réalisé. Un mandat de réalisation sera attribué à l'équipe lauréate dès cette automne.

Exposition des projets du concours d'architecture La Marbrerie

du 20 avril au 4 mai 2012

Pavillon Sicli, 45, route des Acacias, 1227 Les Acacias

Heures de visite: lundi-vendredi de 11h à 19h / samedi-dimanche de 10h à 18h

(visites commentées les mardi 24 avril, jeudi 26 avril et mercredi 2 mai de 11h30 à 12h30)

Pour de plus amples informations: <http://www.ge.ch/pav>

Pour toute information complémentaire :

- *Rafaèle Gross, chargée de communication, DCTI, tél : +41 (0)22 327 94 24 ou +41 (0)76 313 01 25;*
- *Florian Barro, président de la FPLC, tél: +41 (0)22 322 20 70.*